



REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER PRM PRE-REGIONALE SENIORS MASCULINS

ARTICLE 1 – PHASE REGULIERE

Les équipes sont réparties en 4 poules de 12 équipes disputant des rencontres aller-retour entre le 21/09/2024 et le 04/05/2025.

En cas de journée remise pour cause d'intempéries, les dates de rattrapage sont fixées au :

- 21 – 22 décembre 2024
- 22 – 23 Février 2025
- 19 – 20 Avril 2025

Toutes les rencontres, éventuellement prévues à ces dates, devront être programmées à une autre date. Aucune rencontre ne peut être programmée après la dernière journée de championnat.

Les règles de participation au championnat sont rappelées en annexe de ce règlement.

ARTICLE 2 – PHASE FINALE

Aucune dérogation n'est possible pour ces phases finales, le jour et l'horaire sont fixés par la Commission Sportive Départementale Seniors.

Les 1^{ers} des poules A, B, C et D sont classés de 1 à 4 suivant "le quotient FIBA sur la totalité des matchs de la saison (soit le nombre de points marqués divisé par le nombre de points encaissés)".

½ finales Titre :	Aller :	4 contre 1	3 contre 2
	Retour :	1 contre 4	2 contre 3

Les 2^{èmes} des poules A, B, C et D sont classés de 5 à 8 suivant "le quotient FIBA sur la totalité des matchs de la saison (soit le nombre de points marqués divisé par le nombre de points encaissés)".

Barrages :	Aller :	8 contre 5	7 contre 6
	Retour :	5 contre 8	6 contre 7

Dates des phases finales :

½ finales / barrages Aller : 18 ou 19 mai 2024

½ finales / barrages Retour : 25 ou 26 mai 2024

Les vainqueurs des ½ finales Titre se rencontreront lors d'une finale qui aura lieu le week-end des 7 et 8 juin 2025



Plus haut, Plus fort, Plus sport !

Commission Sportive Seniors

A) CONDITIONS DE QUALIFICATION

Une équipe est vainqueur d'une 1/2 finale ou d'un match de barrage lorsqu'elle obtient le meilleur score total sur l'ensemble des deux rencontres, aller et retour. Il ne peut donc pas y avoir de prolongations lors du match aller mais il peut y en avoir sur le match retour, même si le score n'est pas nul à la fin de celui-ci.

Exemple 1 : Match aller, Equipe A – Equipe B => 70 – 70 => pas de prolongations.
Match retour, Equipe B – Equipe A => 75 – 72 => Equipe B qualifiée.

Exemple 2 : Match aller, Equipe A – Equipe B => 72 – 74
Match retour, Equipe B – Equipe A => 85 – 87 => Prolongation
Fin de prolongation : 92 – 92 => Equipe B qualifiée.

B) CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX PHASES FINALES

- Un joueur non brûlé, licencié et qualifié avant le début de saison, qui aura participé à au moins UNE rencontre en championnat d'un NIVEAU ET/OU CATEGORIE SUPERIEUR ne peut jouer dans la phase finale que s'il a disputé « environ les 2/3 des rencontres »* sur la totalité de la saison.
- Un joueur non brûlé, licencié et qualifié en cours de saison, qui aura participé à au moins UNE rencontre en championnat de NIVEAU ET/OU CATEGORIE SUPERIEUR ne peut jouer dans la phase finale que s'il a disputé « environ les 2/3 des rencontres »* jouées à partir de sa date de qualification.

* « environ les 2/3 des rencontres » :

pour une poule de 12 équipes cela équivaut à 14 rencontres jouées (sur 22), pour le point a).

pour une poule de 11 équipes cela équivaut à 13 rencontres jouées (sur 20), pour le point a).

pour une poule de 10 équipes cela équivaut à 12 rencontres jouées (sur 18), pour le point a).

Pour le point b), la Commission Sportive Départementale Seniors calculera, selon la date de qualification, le nombre de rencontres qu'un joueur qualifié en cours de saison doit avoir joué pour participer à la phase finale.

Les règles a) et b) s'appliquent également aux cadets et U20 surclassés.

Exemple : un cadet qui aurait joué au moins une rencontre en RM2, ne pourrait participer aux phases finales PRM que s'il a joué environ 2/3 des rencontres.

Le nombre de participations peut être connu dans l'édition FBI, module Edition, gestion des éditions, choisir module : compétitions et édition : liste brûlage. Une colonne « nombre participation » est présente. En cas de doute n'hésitez pas à contacter la Commission Sportive Départementales Seniors.

C) TITRE DE CHAMPION DU NORD

Le titre de Champion du Nord est attribué au vainqueur de la finale départementale et remportera le trophée **Georges LAGACHE**.



ARTICLE 3 – MONTEES ET DESCENTES

A) ACCESSION EN RM3

Il y a 6 montées en *REGIONALE 3*.

Les équipes classées 1^{ères} des poules A, B, C et D accéderont au championnat *REGIONALE 3*.

Les équipes classées 2^{èmes} des poules A, B, C et D participeront à des barrages pour déterminer les 2 montées restantes. (Voir conditions article 2)

Les montées éventuelles suivantes se feront au quotient FIBA. En priorité les 2 équipes perdantes de la 1/2 de barrage.

Aucune équipe classée au-delà de la 3^{ème} place de sa poule ne pourra prétendre à une montée éventuelle.

Peu avant la fin de la saison, les équipes encore en position de monter seront consultées pour connaître leur volonté de monter ou non. Si un club signale son intention de ne pas monter son équipe ne pourra pas participer aux phases finales et ça sera l'équipe suivante dans l'ordre d'accession qui prendra sa place.

B) RELEGATION EN DM2

Les équipes classées 10^{èmes}, 11^{èmes} et 12^{èmes} des poules A, B, C et D descendront en *D2*

DEPARTEMENTALE 2 :

- Les équipes classées 12^{ème} ne sont pas « repêchables »*
- Les repêchés se feront au quotient FIBA

*Les poules sont censées être complètes avant le début de la saison. Si tel n'était pas le cas, ou si une équipe faisait forfait durant la saison, ce ne serait plus le 12^{ème} qui ne serait pas repêchable mais le 11^{ème}. Il en sera de même pour les places suivantes si plusieurs forfaits devaient s'ajouter durant la saison.

Les descentes supplémentaires éventuelles, qui pourraient s'avérer nécessaires s'il devait y avoir plus de descentes du niveau supérieur régional que ce qui est initialement prévu, se feront au quotient FIBA en tenant compte de la position au classement par ordre décroissant (9^{ème}, puis 8^{ème}, etc...).

ANNEXES

<u>REGLES DE PARTICIPATION</u>	Règles de participation PRM		
	Nombre de joueurs autorisés	Domicile	5 minimum / 10 maximum
		Extérieur	5 minimum / 10 maximum
	Types de licences autorisées (Nb maximum)	1C, OCT ou 0CAST/1CAST (hors CTC) ou 1 CASTCTC, 2C ou 2CAST (hors CTC) ou 2CASTCTC	3 maximum
		ASP	0
		0C ou 0CASTCTC	Sans limite
		Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc
		Vert	Sans limite
		Jaune (JH ou JN)	Sans limite
		Orange (OH ou ON)	Sans limite
<u>HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</u>	Dimanche à 16h00		
<u>TEMPS DE JEU</u>	4 x 10 mn avec arrêt – prolongations : 5 mn (autant de fois que nécessaire) Intervalles : 2min entre le 1 ^{er} et 2 ^{ème} QT et entre le 3 ^{ème} et 4 ^{ème} QT Mi-temps de 10min entre le 2 ^{ème} et 3 ^{ème} QT		
<u>OBLIGATIONS SPORTIVES</u>	L'équipe devra avoir une équipe réserve du même sexe et deux équipes de jeunes du même sexe ou trois équipes de jeunes du même sexe.		